

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS DICRIM



Mot du Maire

Arenthon



ARENTHON, paisible village rural situé dans la basse vallée de l'Arve n'est pas à l'abri des risques naturels, comme les inondations (de nombreuses rivières serpentent notre territoire), et surtout des risques technologiques liés au transport de matières dangereuses (notre commune est traversée par plusieurs axes routiers à grand trafic). Cela n'arrive pas qu'aux autres !

La sécurité de nos citoyens est une préoccupation des élus, c'est pourquoi nous avons mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est une obligation réglementaire. Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) existe déjà depuis 2003.

Ce Plan Communal de Sauvegarde est un outil d'information sur les risques recensés sur la commune et sur les mesures prises pour réduire leurs effets en cas d'évènement majeur. Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

La plaquette qui vous a été remise avec notre bulletin municipal s'intitule : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

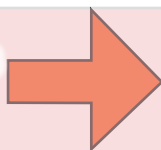
Ce document reprend sous une forme condensée notre PCS dans le but d'informer, de sensibiliser et de prévenir. Le risque zéro n'existe pas, chacun doit être l'acteur de sa propre sécurité. Lisez donc ce document et conservez-le.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration, ainsi que tous ceux qui ont répondu à nos demandes afin que si malheureusement un évènement grave venait à se produire, leurs compétences, leurs locaux, leurs matériels soient mis à la disposition de la collectivité.



Votre Maire,
Chantal COUDURIER

L'information sur les risques majeurs
le DICRIM, c'est quoi ?



« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs » (article L. 125-2 du Code de l'Environnement)

Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur les risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **présenter et localiser les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune,**
- **rappeler les évènements passés,**
- **décrire les mesures prises par la commune pour réduire les effets d'un risque,**
- **informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**



LES RISQUES

Informations, généralités

Le risque c'est quoi ?

Le risque majeur est la **possibilité d'un évènement potentiellement dangereux** (aléa) **d'origine naturelle ou humaine**, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• ACCIDENT MAJEUR / CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.

• RISQUE MAJEUR



ALEA



VULNERABILITE
(Enjeux)



RISQUE

La gestion de crise

Pour faire face à un accident ou évènement majeur entraînant une situation de crise, la commune d'Arenthon a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Il a pour objet d'assurer l'aide et la protection à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit, pour cela, l'organisation prévue pour répondre aux **différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le Maire, en cas de nécessité et/ou à la demande du Préfet, et appliqué sous son autorité par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (sapeurs pompiers, forces de l'ordre...).

- INFORMER
- ALERTE
- ASSISTER
- HÉBERGER
- SOUTENIR
- METTRE EN SÉCURITÉ

Les informations utiles

- Numéro d'urgence européen : 112
- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04.50.25.51.87



+ d'infos sur le site internet de la commune :
www.arenthon.fr

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

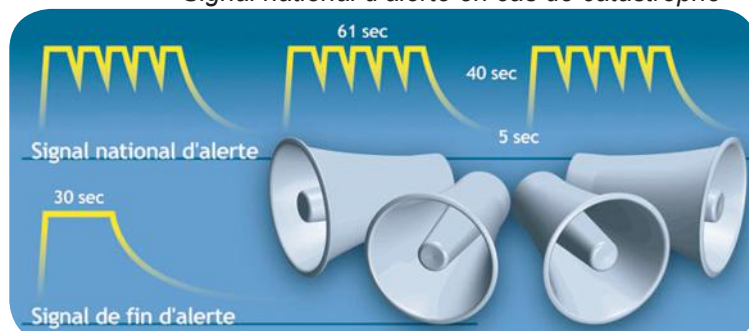
En cas d'alerte, écoutez :
• France Bleu : 107.3 FM
• France Inter : 94.4 FM



• Les moyens d'alerte

- ☞ Véhicules équipés de haut-parleurs
- ☞ Radio, télévision
- ☞ Porte-à-porte, appels téléphoniques, tocsin

Signal national d'alerte en cas de catastrophe





LE RISQUE

Inondations et crues torrentielles

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation, submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Sur la Commune d'Arenthon, le principal risque est lié à l'Arve. Les abords de l'Arve sont fortement exposés comme l'attestent les nombreuses zones humides en présence (marécages, étangs). Les autres ruisseaux de la commune ne présentent pas de dangers majeurs, mais peuvent déborder localement.



● Zone humide et marais aux Rochs

Gestion du risque

Mesures de prévention

- Entretien des berges et des cours d'eau.
- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques.
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.

Mesure de prévision

- Carte de vigilance météorologique Météo France.
- Surveillance visuelle de la montée des eaux.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- 24 et 25 juillet 1996 : Suite à de violents orages, l'Arve entre en crue. Les dégâts sont localisés principalement sur la commune de Chamonix.
- 10 et 11 mai 1988 : Débordements constatés en aval de Reignier et Arthaz-Pont-Notre-Dame. Circulation coupée au niveau du CD 202.
- 5 mai 1979 : Chaussées envahies par l'eau et la boue suite aux violentes pluies qui ont fait déborder les cours d'eau.

Les gestes essentiels



LES BONS RÉFLEXES

Dès l'alerte

- Fermer les portes et fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Mettre les produits dangereux au sec.
- Monter sur un point haut (étage).

Pendant

- Se réfugier sur un point haut : colline, étage ...
- Écouter la radio.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Amarrer les cuves.
- Faire une réserve d'eau et de nourriture.
- Prévoir les équipements pour l'évacuation.

Après

- Aider les personnes sinistrées.
- Evacuer l'eau (sous-sol, RDC).
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche.
- S'assurer que l'eau du robinet est potable.

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents.

Les crues de laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs.

Les repères de crues

Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues. Ces repères constituent un moyen efficace d'assurer la mémoire du risque. Sur la commune, un repère se situe au hameau de la Papeterie, chemin du Brachouet sur le cours d'eau du Brachouet. Il représente une crue historique datant du 25/03/1895.

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Coupez le gaz et l'électricité

Montez dans un point haut



Écoutez :

- × France bleu : 107.3
- × France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école (prise en charge communale)





LE RISQUE

Séisme - tremblement de terre



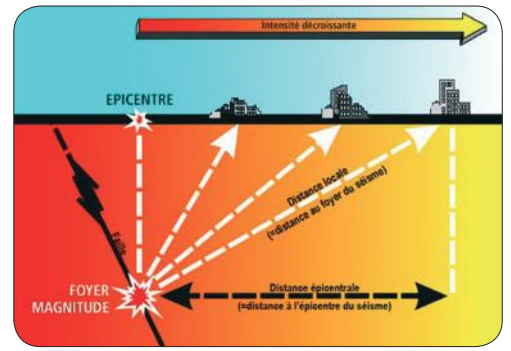
La Haute-Savoie se réveille en tremblant

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

Les séismes sont caractérisés par deux grandeurs :

La **magnitude** mesure l'énergie libérée lors d'un séisme. Plus la magnitude est élevée, plus le séisme a libéré d'énergie. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

L'**intensité** est une mesure observée en surface des dommages causés par un séisme (effets sur l'homme et les constructions). L'échelle utilisée en Europe est l'European Macroseismic Scale.

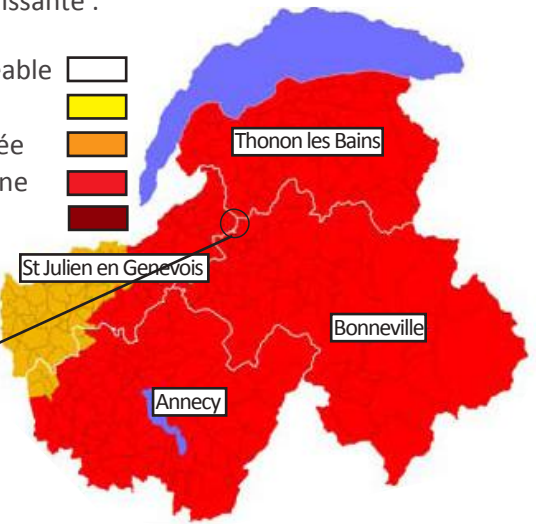


Gestion du risque

- Prise en compte du risque dans la conception des projets d'aménagements au travers :
 - des règles para-sismiques,
 - des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondation du bâtiment).
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Le zonage sismique distingue 5 zones principales de sismicité croissante :

- Zone 1 => Sismicité négligeable
- Zone 2 => Sismicité faible
- Zone 3 => Sismicité modérée
- Zone 4 => Sismicité moyenne
- Zone 5 => Sismicité forte



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

(à proximité d'Arenthon)

14 décembre 1994 : séisme de magnitude 4.5 (intensité VI) avec épicentre à Entremont qui occasionna quelques dégâts dans la région de La Clusaz.

15 juillet 1996 : séisme d'Epagny de magnitude 5.2 (intensité VII-VIII). Ce séisme occasionna de nombreux dégâts dans l'agglomération annecienne.

Évacuez le bâtiment si vous êtes à proximité d'une sortie



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Abritez-vous sous un meuble



Écoutez :



- × France bleu : 107.3
- × France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école (prise en charge communale)



LES BONS RÉFLEXES

Pendant l'alerte

- A l'intérieur, se mettre à l'abri sous une table, sous un lit, près d'un mur...
Ne pas fuir pendant la secousse.
- En voiture, s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques.
Rester dans le véhicule.

- A l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

Après la secousse

- Écouter la radio.
- Ni flamme, ni étincelle.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
- Évacuer les lieux en emportant les équipements minimum.
- Ne pas prendre l'ascenseur.

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (prise en charge communale).



LE RISQUE Météorologique

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige, verglas, avalanches, grand froid, canicule).



Quelque soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

Vert : pas de vigilance particulière,

Jaune : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité. Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics,

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle. Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Renseignements météo : **Météo France** : 32 50 ou www.meteo.fr

Personnes âgées ou vulnérables :

Contactez la mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

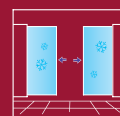
Les gestes essentiels en période de fortes chaleurs

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne consomme pas d'alcool.

Je ne reste pas en plein soleil.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

LES BONS RÉFLEXES

Si votre département est orange

VENT FORT

- × Risque de chutes de branches et objets divers
- × Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- × Rangez/fixez les objets pouvant être emportés
- × Limitez vos déplacements

FORTES PRÉCIPITATIONS

- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondation
- × Limitez vos déplacements
- × Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée

ORAGES

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Limitez vos déplacements

NEIGE / VERGLAS

- × Routes difficiles et trottoirs glissants
- × Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

Si votre département est rouge

- × Risque de chutes d'arbres et objets divers
- × Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- × Voies impraticables
- × Évitez les déplacements

- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondation fort
- × Évitez les déplacements
- × Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Évitez les déplacements

- × Routes impraticables et trottoirs glissants
- × Évitez les déplacements
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) / www.inpes.sante.fr



LE RISQUE

Transport de matières dangereuses (TMD)

« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer »

(Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du logement).

Gestion du risque

- Réglementation nationale fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Signalisation des matières transportées.
- Formation des conducteurs.



Risque d'incendie suite à un échauffement, une fuite
☞ Brûlures et asphyxies.

Risque d'explosion du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
☞ Onde de choc et émission de projectiles.

Risque toxique par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
☞ Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané.

Risque de pollution de l'air, du sol et de l'eau
☞ L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion, etc.) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).



• Panneau de TMD (gaz) et accident d'un camion citerne sur autoroute

LES BONS RÉFLEXES

Avant

- ☞ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.
- ☞ Connaître la signalisation liée aux matières dangereuses.

Pendant

☞ Prévenir les sapeurs-pompiers et donner l'alerte en précisant le lieu du sinistre, la nature du moyen de transport, le numéro du produit et le code du danger.

☞ En cas de feu ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.

Vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en vous éloignant des fenêtres), ou quitter la zone et respirer au travers d'un linge mouillé.

Après

☞ Respecter les consignes de retour à la normale.

Mettez-vous à l'abri



Coupez le gaz et l'électricité



Donnez l'alerte

Les gestes essentiels

Confinez-vous



Écoutez :

× France bleu :

107.3

× France Inter :

94.4



Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école (prise en charge communale)



☞ Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion.

☞ En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper gaz et électricité et suivre les consignes.

☞ Respecter les consignes : confinement, évacuation, périmètre de sécurité.

☞ Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de votre abri.

☞ Informer les autorités de tout danger persistant.

Signalisation des matières dangereuses



Panneau signalant un danger pour l'environnement



Code Danger (à destination de population)

- ✘ Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger.
- ✘ Le premier chiffre indique le danger principal.
- ✘ Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
- ✘ «X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau.

36
1203

Code Matière (à destination des professionnels (pompiers, secours))

- ✘ Il est propre à une ou plusieurs matières qui ont des propriétés voisines.
- ✘ Il permet d'identifier précisément le produit.

Code danger / matières

Les symboles de danger

Classe 1		Matières et objets explosibles
Classe 2		Gaz
Classe 3		Liquides inflammables
Classe 4		4.1- Solides inflammables
		4.2- Matières sujettes à l'inflam. spontanée
		4.3- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Classe 5		5.1- Matières comburantes
		5.2- Peroxydes organiques
Classe 6		6.1- Matières toxiques
		6.2- Matières infectieuses
Classe 7		7- Matières radioactives
Classes 8 et 9		8- Matières corrosives
		9- Matières et objets dangereux divers

Définition de la nature des produits selon le code danger

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffre Danger subsidiaire
0		Absence de danger
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

Exemple: le «3» signifie que le risque principal est l'inflammation du liquide. En plus de ce risque, un autre danger secondaire peut survenir à la suite du premier. Dans notre cas, le «6» signifie que le liquide et les fumées dégagées sont toxiques. Un confinement pour éviter tout contact avec le produit semble nécessaire

LE RISQUE d'Accident nucléaire

La proximité de la **centrale nucléaire du Bugey** (située à Saint-Vulbas dans l'Ain) impose, dans un souci de prévention, de prendre en compte le risque d'accident nucléaire. En effet, un accident nucléaire pourrait entraîner une émission de matières radioactives (iode actif) dans l'atmosphère.

Afin de pallier à la survenance d'un tel risque, la commune est dotée d'un **plan de distribution de pastilles d'iodes stables** qui définit également l'**alerte** et la **logistique** en cas d'accident (porte à porte, points de rassemblement à la Maison des Associations, etc.). Les pastilles permettent de protéger la glande thyroïde en la saturant en iode par absorption d'iode stable. Ceci afin de prévenir la fixation ultérieure d'iode radioactif.

C'est le Préfet qui décide si la situation nécessite la prise de comprimé d'iode stable.

Si nécessaire, la commune met en oeuvre la distribution de pastille d'iode stable à la population.



CARTE DE LOCALISATION DES RISQUES

Pour en savoir plus

Site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sur les risques majeurs :

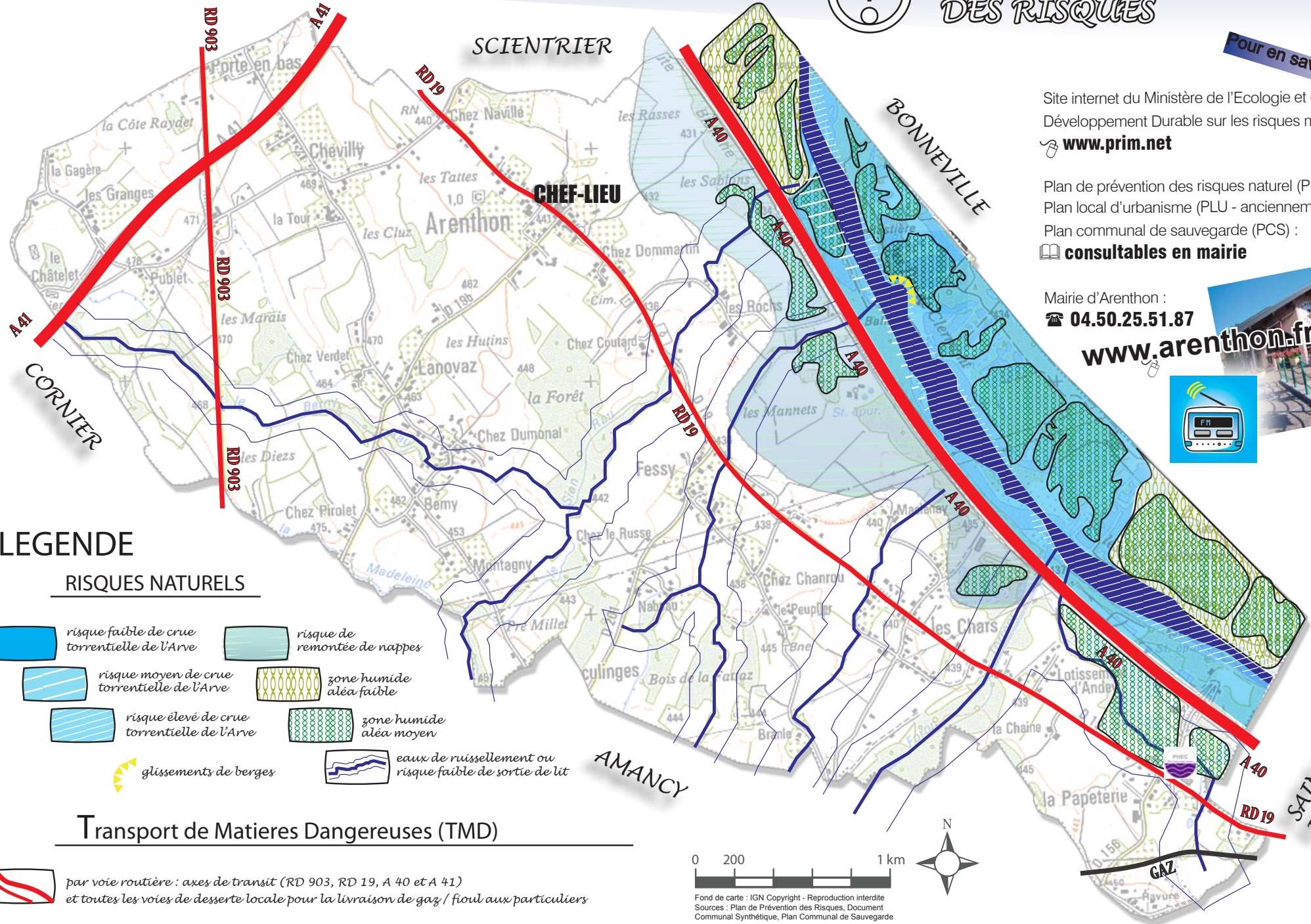
www.prim.net

Plan de prévention des risques naturel (PPR) ;
Plan local d'urbanisme (PLU - anciennement POS) ;
Plan communal de sauvegarde (PCS) ;

consultables en mairie

Mairie d'Arenthon :
☎ 04.50.25.51.87

www.arenthon.fr



LEGENDE

RISQUES NATURELS

- risque faible de crue torrentielle de l'Arve
- risque moyen de crue torrentielle de l'Arve
- risque élevé de crue torrentielle de l'Arve
- glissements de berges
- risque de remontée de nappes
- zone humide aléa faible
- zone humide aléa moyen
- eaux de ruissellement ou risque faible de sortie de lit

Transport de Matieres Dangereuses (TMD)

par voie routière : axes de transit (RD 903, RD 19, A 40 et A 41) et toutes les voies de desserte locale pour la livraison de gaz / fioul aux particuliers



Fond de carte : IGN Copyright - Reproduction interdite
Sources : Plan de Prévention des Risques, Document Communal Synthétique, Plan Communal de Sauvegarde

(Carte d'information non réglementaire)